

Aide enfant harki

Une aide financière peut leur être versée pour la prise en charge totale ou partielle de dépenses ayant un caractère essentiel dans les domaines

liées au :

1 logement

2) la santé

3) l'insertion sociale et professionnelle

que leur revenu disponible ne suffirait pas à couvrir intégralement.

Logement :

- impayés de loyer
- désendettement immobilier pour l'acquisition d'une résidence principale (en cas de surendettement du demandeur)
- l'aménagement d'un logement pour une personne âgée ou handicapée
- travaux de salubrité
- équipement de chauffage
- toute aide de nature à améliorer les conditions de logement
- dette energie, assurances

la santé :

- financement de restes à charge non financés par la sécurité sociale et la mutuelle
- financement d'une mutuelle (1 an maximum de prise en charge)
- matériels liés à un handicap
- toute prestation en relation avec la situation sanitaire de l'intéressé ;
- dette mutuelle

la formation et l'insertion professionnelle :

- financement d'une formation professionnelle
- bilan de compétences
- projet de création ou de reprise d'entreprise
- un projet tendant à une remise à niveau linguistique
- permis de conduire
- formation pouvant contribuer à améliorer l'insertion professionnelle de l'intéressé